

au monastère de Saint Just ; son jeune fils, Tony, avec celle toile de Yursavie le 2 août 1867, qui produisit tant d'effet au salon de 1866; M. Emile Lévy, et quatre de ses meilleures compositions; Emile Bin, l'énergie soutenue des souvenirs de l'antiquité; M. Ange Tissier, avec son grand tableau, le Prince-Président-tendant la liberté à Abd-el-Kader.

Les sujets religieux n'ont point été oubliés, mais ils occupent peu de place. Je pourrais cependant citer le Christ marchant sur la mer, de Jalabert; la mort de la Vierge, de Lazerges; le Lévitte d'Ephraïm, de Sellier; La mort de Jésus-Christ sur le Calvaire, la trahison de Judas, d'Hippolyte Flandrin, le Job, de Laemlin; l'Adoration des Mages, de Brune; la Vierge assise entre Saint-Joseph et Saint-Simon, de Jollivet, etc. etc.

L'Exposition de M. Gérôme est l'une des plus complètes de celles que l'on a pu former dans les galeries du Palais du Champ de Mars. Elle se compose de douze à quatorze toiles parmi lesquelles on distingue les gladiateurs, Phryné devant le tribunal, les deux Auguste, Rembrandt, Molière et Louis XIV, etc. etc. Celle de feu Hippolyte Bellangé est presque aussi importante. Il y a dix tableaux de Bouguereau, quatre de Schnetz, etc. etc.

Parmi les artistes qui se recommandent encore à l'attention, je dois citer Antigua, Courbet, dont quatre toiles attestent l'heureuse transformation; François Millet, dont on a exposé neuf des toiles les plus singulières, mais toutes pleines de sentiment, Bonnat, Gustave Moreau, avec ses peintures archéologiques; Alexandre Cabanel avec la Naissance de Vénus, la Nymphe enlevée par un faune, etc. etc.

La, peuvent se voir aussi, avant d'être séparées pour bien longtemps peut-être et éloignées des regards les principales œuvres de madame Henriette Browne; celles d'Auguste Hébert, de Rosa Bonheur, dont on remarque, avec chagrin, l'éloignement des expositions annuelles.

Parmi les peintres de marine, je suis heureux d'inscrire les noms de Félix Ziem, de Gudin, d'Eugène Lepoittevin; parmi les lithographes ceux de Soulange, Teissier, de Mouilleron, d'Achille et Eugène Glaize, de Jules Arnould; parmi les graveurs d'Henriquet, Dupont, d'Achille Davéria et Edouard Lière, de Jacquemar, des frères Yarin, de Gaillard, Carey, François et des graveurs à l'eau-forte, Maxime Lalanne, Alexandre de Bar, Flameng, Jacques de Martial surtout l'habile et fécond historien du vieux Paris.

Mademoiselle Cécile Bassard, M. Panot, madame Monvoisin, mademoiselle Eugénie Morin, mademoiselle de Bourges, M. Maxime David, mademoiselle Camille Isbert, madame Mathilde Lehaut, forment la petite troupe des miniaturistes. Que de charmantes figures ont été reproduites par ces peintres habiles qui luttent avec tant de courage et de bonheur contre les brutales intrusions de la photographie.

Les œuvres de la sculpture ornent le jardin central des salles, quelques parties du parc. C'est dans ce dernier que l'on a placé le groupe imposant de M. Louis Rochet, Charlemagne à cheval précédé de deux écuyers, et la statue équestre de Don Pedro qui fait partie du monument élevé à Rio-Janeiro.

Cà et là se dressent les marbres ou les bronzes de Carpréaux d'Isselin, de Guillery; les sept représentations de Napoléon 1^{er} par Guillaume; la Nysia, et la Psyché d'Aizelin; le Narcisse, le Saint-Jean enfant, le chanteur Florentin, la Vierge et l'Enfant Jésus, de Paul Dubois; l'Ariane d'Aimé Millet; le Joueur à la toupie, de Léon Perry; la Deidamie, d'Elias Robert; le Marius à Carthage, de Victor Vilain; les bas-reliefs de Triqueti.

Cet ensemble fait honneur à une nation. Il est d'autant plus remarquable qu'il est en grande partie le résultat des efforts de la génération qui s'élève. Dans le nombre des artistes en tous genres dont j'ai rappelé les noms et les travaux, il y a des

maîtres, des hommes mûrs, expérimentés, mais les jeunes gens sont en majorité. Ils ont signalé leur entrée dans la carrière par des succès, des qualités réelles, soignées, par une originalité intelligente et toujours de bon goût. C'est sur eux que repose le succès de l'avenir et en présence de leurs ouvrages, on peut être certain qu'il est assuré.

Cur. d'Acqé.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

Marseille, 28 avril.

La vapeur hellénique *Patria*, retardé par le mauvais temps, est arrivé ce matin Le roi des Hellènes a refusé les honneurs militaires. Il est descendu au Grand-Hôtel de Marseille. S. M. après avoir assisté à l'office divin à l'église grecque, a reçu de nombreux négociants appartenant à la nationalité grecque. S. M. repartira ce soir même pour Paris.

ALLEMAGNE.

Vienne, 29 avril.

Le *Débat* annonce que le cabinet de Berlin a déjà répondu aux puissances médiatrices par un plein consentement au sujet de la neutralisation du Luxembourg.

Londres, 28 avril.

L'office Reuter publie les nouvelles suivantes :

On mande de Vienne que la France a accepté la conférence sur la base de la neutralisation du Luxembourg. D'après des avis de Paris, la Prusse aurait également accepté. Une entente est donc en perspective. La conférence se réunira à Londres.

ANGLETERRE.

Londres, 29 avril.

Le *Times* exprime le désir que la conférence étende son action dans le but d'assurer la paix permanente par un désarmement général.

RUSSIE.

St-Petersbourg, 29 avril.

Si les craintes de guerre se dissipent, l'Empereur Alexandre accompagnera, au mois de juin ou de juillet, l'Impératrice aux eaux de Kissingen. L'Empereur se rendra peut-être alors à Paris.

AMÉRIQUE DU SUD.

Southampton, 28 avril, soir.

Le paquebot, le *Rhône*, est arrivé ce soir, avec la malle des Indes Occidentales et 433,373 dollars.

La question de paix ou de guerre, entre l'Espagne et les républiques du Sud, est encore indécise. Au Chili, il est probable que l'administration actuelle accepterait une médiation, mais au Pérou, on craint qu'une acceptation n'amène un évènement.

Au Guatemala, l'insurrection avait été comprimée sans effusion de sang.

ITALIE.

Florence, 28 avril.

L'Italie dit que le comte Walewski a eu plusieurs entretiens avec le président du Conseil.

Le député Charles Poëric vient de mourir.

SUISSE.

Berne, 29 avril.

Le général de Rœder, nouveau ministre de Prusse, a remis aujourd'hui ses lettres de créance au président du conseil fédéral. L'entrevue a été très-amicale.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 28 avril.

Vous avez connu dès samedi, grâce au télégraphe, les nouvelles pacifiques qui se sont répandues hier à Paris et de là par toute la France. Nous sommes entrés en style diplomatique dans une phase nouvelle de la question, ou, pour parler comme tout le monde : on était avant-hier à la guerre, on est depuis hier à la paix. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de conflit entre la France et l'Allemagne; mais simplement que tous les intéressés font un dernier effort pour l'empêcher d'éclater.

Essayons de préciser la situation : Il n'est pas exact que la Prusse ait consenti en principe à l'évacuation du Luxembourg; car, dans ce cas, la cause du conflit aurait disparu; la Prusse aurait simplement répondu aux Cabinets intervenants : qu'elle ne repoussait pas en principe toute idée d'évacuation; mais que le Gouvernement devait d'abord prendre l'avis du Parlement de Berlin. Il y a là une distinction très-importante à établir. On assure que M. de Bismark, à son retour des vacances de Pâques, a eu beaucoup de peine à obtenir du roi Guillaume cette adhésion toute conditionnelle. Il est vrai que nous ne saurions trop nous défier des actes du ministre prussien, et, quand on nous le représente comme essayant de modérer l'ardeur belliqueuse de son maître, nous pouvons supposer qu'il joue la comédie.

Quoi qu'il en soit, il faut constater un temps d'arrêt dans la marche belliqueuse du Luxembourg. On délibère, et les Cabinets échangent des dépêches. Voilà ce qu'on sait. C'est peu de chose. Quant aux bruits et cancans, ils abondent toujours; mais il nous est impossible de discerner ceux qui s'approchent, ceux qui s'éloignent de la vérité : il suffit d'enregistrer les plus intéressants, car on n'en finirait pas de sitôt si l'on voulait épuiser le chapitre des on dit.

On parle donc d'une lettre autographe de la reine Victoria, qui aurait causé une profonde impression sur l'esprit du roi Guillaume. Je n'en crois rien : car à l'origine du conflit danois, la reine Victoria écrivit au roi de Prusse une lettre dont il ne tint aucun compte. D'ailleurs, l'influence personnelle de S. M. Victoria est des plus minces en Europe; il n'y a que des Anglais capables de croire le contraire.

Il a été aussi question d'une lettre autographe adressée par le roi de Prusse à l'Empereur, pour lui proposer une entrevue dans laquelle ils régleraient à l'amiable l'affaire du Luxembourg et lui annoncer sa prochaine visite à l'Exposition. Cela ne s'accorde guère avec les renseignements d'après lesquels ce serait le roi Guillaume qui pousserait à la guerre dans la conviction qu'il a été désigné par la Providence pour rétablir l'Empire et ceindre la couronne de Charlemagne.

Naturellement les bruits pacifiques ramènent sur le tapis l'hypothèse d'une conférence qui se réunirait à Londres. Mais les conférences, si nous en jugeons par l'exemple des dernières années, peuvent se comparer aux consultations de médecins qui, appelés près d'un malade, ne peuvent s'accorder que sur un point : c'est que la maladie ne peut être guérie; ce sont là les bruits pacifiques. Les bruits belliqueux ont également cours. Il y a des gens qui prétendent que, au point où en sont arrivées les choses, après que le sentiment public a été si vivement surexcité en Allemagne et en France, il est désormais impossible d'empêcher le choc des deux nations; que si les Prussiens évacuaient le Luxembourg, la France réclamerait ensuite l'évacuation de Landau qui appartient à la Bavière, et qu'ainsi la lutte n'aurait été que différée; que, dans ce cas, il vaut mieux en finir tout de suite.

Vous connaissez la lettre de M. le ministre d'Etat. Comme les orateurs du Gouvern

nement ne peuvent intervenir dans les discussions des bureaux sur les demandes d'interpellations, la lettre de M. Rouher à M. Schneider devait concilier le règlement et la raison d'Etat. Le Gouvernement ajourne ses explications; mais la lettre du ministre contient une promesse que nous sommes heureux d'enregistrer : « Le Gouvernement est résolu à traiter cet important sujet devant la Chambre aussitôt que les circonstances le permettront. » Il répondait ainsi d'avance au vœu formulé de M. Jules Favre. Nous devons donc être certains maintenant que le Gouvernement consultera le pays avant de prendre une détermination suprême, et il y gagnera une force immense, car le vote des Chambres sera ratifié par la nation toute entière.

Il est intéressant, il est consolant de voir l'attitude que prennent les partis. On a déjà dit que MM. Guizot et Thiers, ayant occasion de se prononcer sur la situation, avaient prononcé de patriotiques paroles, déclarant que si l'honneur de la France était une fois engagé, il n'y aurait plus de dissentiments à l'intérieur.

Un journal dont on connaît je ne dirai pas l'hostilité, mais l'esprit d'opposition permanente, tient un langage significatif; voici ce que dit le rédacteur en chef de l'*Union*, M. de Riancey :

« La paix est-elle possible et honorable? Nous croyons que non. Avec une autre politique, elle l'eût été et elle le serait. Cette politique, la nôtre, n'a pas été suivie. Notre conscience peut être déchargée; notre patriotisme ne l'est pas... »

« Il s'agirait ici de notre honneur national, de notre gloire, de nos destinées, de notre indépendance peut-être. S'il le faut, nul ne formera des vœux plus ardents que nous, et nous serons les premiers à pousser ce cri qui n'aura qu'un seul écho dans tous les cœurs : « En avant... et Dieu protège la France ! »

Je vous ai cité ces lignes pour vous montrer que les adversaires ordinaires de l'Empire, lui promettent d'avance leur loyal concours pour le jour où l'Empire devra soutenir par les armes son honneur et celui de la nation, abrité sous un seul drapeau.

CH. CAHOT.

Paris, 29 avril.

Les bruits de guerre avaient produit une si profonde impression dans les esprits et l'on croyait si bien la guerre inévitable que les nouvelles pacifiques des derniers jours, n'ont point calmé chez les uns les ardeurs d'un patriotisme subitement et énergiquement réveillé, ni chez les autres les inquiétudes que provoquait l'apprehension d'une lutte formidable. Pourtant nous devons constater que la presse entière, celle de Paris comme celle des départements, saisit cette occasion de formuler des vœux sincères, et plus ou moins vivement exprimés, en faveur du maintien de la paix.

La situation était assez claire et l'on comprend que l'on ait pu espérer en faire sortir une paix honorable : les puissances intervenantes — on ne peut leur donner la qualité de médiatrices — demandent à la France : voulez-vous renoncer à l'annexion du Luxembourg si la Prusse retire ses troupes? Oui, a répondu le Gouvernement français. — Les puissances disent à la Prusse : voulez-vous retirer vos troupes du Luxembourg si la France renonce à tout projet d'annexion? — Il est bien évident que si la Prusse fait la même réponse que la France, la question de guerre se trouve immédiatement vidée; les détails à régler n'ont plus qu'une importance secondaire, et une conférence aurait à accomplir une œuvre facile.

Depuis deux jours, on discute sur le pour et le contre en attendant que la lumière se fasse du côté de Berlin. C'est le roi de Prusse lui-même qui a pris la parole pour éclairer l'Europe.

Or, nous devons constater que les ténements sont aussi épaisses qu'avant, si

nous avons à en juger d'après les courts extraits de discours que publient quelques journaux du soir. Si vous les lisez attentivement, vous n'y trouverez rien de ce qu'on désire et trouver. Il y est beaucoup parlé de l'union des peuples allemands, de l'alliance offensive de la Confédération du Nord et de la Confédération du Sud, de l'achèvement de l'unité nationale; mais du Luxembourg, il n'est pas dit un mot; des relations amicales d'ailleurs avec la France, si compromises à présent, il n'est pas fait la moindre mention.

A la porte d'un bureau de journal, quelqu'un après avoir lu tout haut ces extraits insignifiants s'écria : « Mais c'est la guerre dans huit jours ! » Et je puis vous affirmer qu'il n'exprimait pas une opinion isolée.

Le silence gardé par le roi sur la question d'où doit sortir la paix ou la guerre, nous semble d'un mauvais augure. Nous désirerions vivement nous tromper; mais si le roi avait été animé du désir de faire les concessions que demande l'Europe, il l'eût dit, ou il l'eût fait comprendre. Nous sommes d'avis qu'on pourrait interpréter plutôt dans un sens belliqueux les fragments de discours que nous connaissons.

Un fait du reste nous confirme dans cette pensée. La Bourse avait monté depuis trois jours; au début du marché, la hausse dominait et la clôture s'est faite dans les bas cours de la journée. Or, si les discours du roi avaient été pacifique, avait contenu des assurances formelles de paix, il y a des gens qui l'auraient su avant trois heures et dont les achats auraient provoqué une reprise immédiate. Il serait bien surprenant que personne n'en eût eu connaissance.

Ceux qui croient encore possible le maintien de la paix, ceux qui croient qu'une conférence va se réunir à Londres, disent que les négociations étant engagées et leur heureuse issue n'étant pas assurée, le roi ne pouvait que se tenir sur la réserve, et ils ajoutent : si la guerre avait été inévitable, le roi l'aurait dit.

Qui a raison des pessimistes ou des optimistes? Il serait téméraire de se prononcer : nous ne pouvons avoir que des pressentiments ou des désirs. Si vous demandez mon humble avis, je vous répondrais ceci : S'il n'y a dans le discours du roi Guillaume rien autre chose qui nous concerne et qui concerne la paix, je crois que sa volonté est de continuer par la guerre l'œuvre commencée l'année dernière, et dans ce cas, la lutte serait non-seulement inévitable mais encore imminente.

CH. CAHOT.

On nous écrit d'Ostende, 13 avril :

« L'année 1866 a été une année désastreuse aussi bien pour les récoltes que pour toutes les branches d'industrie, dans la Flandre-Occidentale et dans l'arrondissement de Tournai.

« Le sort des ouvriers est devenu moins précie par suite de l'augmentation des salaires; mais il ne s'est pas amélioré au point de vue moral et intellectuel, et c'est pour obvier aux regrettables conséquences de cet état de choses que l'on se préoccupe, notamment, de la fondation de nombreuses écoles d'adultes.

« On créerait également des banques populaires, appelées à remplacer les monts-de-piété, et l'on construirait, dans les arrondissements de Courtrai et Tournai, de vastes cités ouvrières.

« Quant à l'agriculture, l'exercice 1866 aurait été supérieur au précédent si les précautions prises contre le typhus contagieux n'avaient imposé les plus grands sacrifices aux fermiers.

« La récolte du lin a été mauvaise; elle a été à peine des deux tiers du rendement ordinaire, et, en conséquence, les prix de cette matière sont restés très-élevés. Des lins fins ont été payés jusqu'à 2.200 francs l'hectare.

ma mère m'a fait entrevoir qu'ayant hérité de ma grand-mère, je devais contribuer aux dépenses de la maison.

« J'ai prié mon frère d'arranger cette grave question avec ma mère.

« Tu te trompes, s'est-il écrié. Te demander une pension à toi, ce n'est pas possible. Je dépense, moi, outre ma solde, bien plus que le revenu que notre bonne grand-mère t'a laissé.

« Hier ma mère m'a fait appeler. D'après son discours, qui ne m'a pas paru très-clair, il paraissait qu'elle est beaucoup moins riche que je ne le pensais. Si elle n'avait pas vendu plus tôt Roquevaire, c'était uniquement à cause de ma grand-mère et surtout à cause de moi, l'air de la campagne m'étant absolument nécessaire pendant mon enfance. Cette terre avait toujours été pour elle une charge, et, après tout, il se trouvait que c'était uniquement pour moi qu'elle s'était imposé les plus grands sacrifices.

« Votre éducation, continua ma mère, ne vous permet de prétendre à rien. Ce n'est pas ma faute, c'est un peu la vôtre, un peu celle de madame de Roquevaire. Quoi qu'il en soit, mon devoir était de ne pas vous laisser vivre à Paris dans une dangereuse oisiveté, et je n'ai jamais manqué à mon devoir.

« J'ai obtenu pour vous une place dans les bureaux du ministère de la guerre.

Vous aurez douze cents francs d'appointements. Cette position n'est pas en rapport avec le nom que vous portez, mais il faut cependant l'accepter. Ces douze cents francs, vous en disposerez comme vous l'entendrez, mais vous trouverez bon, je l'espère, que le revenu de la somme que votre grand-mère vous a laissée soit réclamer par moi pour subvenir aux frais communs de la maison.

« Que pouvais-je faire, mon ami? Je me suis incliné en signe d'assentiment.

« Vous m'assurez qu'aussitôt que Cécile aura atteint sa dix-huitième année, je pourrai demander sa main avec la certitude qu'elle ne me sera pas refusée.

« Avec cette ravissante perspective que ne supporterai-je pas?

« Dans quelques jours je commencerai à exercer ces modestes fonctions de copiste pour lesquelles je ne me sens pas fait. Si je n'en suis pas trop abruti, il me restera quatre ou cinq heures par jour que je pourrai employer à l'étude; l'espérance me rendra tout facile.

XII

Paul était à la fois une nature énergique et faible; il ne pouvait résister aux volontés et même aux caprices des personnes qu'il aimait. Cependant il était très-capable d'une résolution courageuse, et il

avait le mérite, hélas ! si rare, d'accepter la vie par ses côtés austères, sans murmurer contre le sort.

Il se condamna donc à cette existence d'employé avec résignation. On lui donna à copier une très-grande quantité de notes. Il faisait ce travail assez machinalement, y portant juste l'attention nécessaire pour ne pas commettre d'erreurs. Mais il conservait toute sa liberté d'esprit pour accorder quelque chose à la méditation et faire travailler simultanément son intelligence et sa plume.

Le jour où M. Jacques devait par un acte authentique devenir le propriétaire de Roquevaire était arrivé. Louis, ce jour-là, était de service dans une résidence royale. Madame de Roquevaire voulut se faire accompagner par son fils aîné.

À quatre heures, cette heure de liberté pour les employés des ministères, la voiture de madame de Roquevaire se trouva dans la rue Saint-Dominique, et la mère et le fils se rendirent chez le notaire.

Il y avait déjà eu un acte sous signature privée entre un commettant de M. Jacques et madame de Roquevaire; la vente était donc irrévocable, il ne s'agissait plus que d'en toucher le prix et de faire mettre sur l'acte les noms et prénoms de M. Jacques.

On entre chez le notaire, M. Jacques et son commettant y étaient déjà.

M. Jacques salua madame de Roquevaire avec une politesse pleine de dignité. Le notaire lut l'acte fait d'avance, dans lequel les noms avaient été laissés en blanc. Arrivé là, l'officier public s'arrêta et s'adressant à M. Jacques :

« Vos noms et prénoms? lui dit-il, car vous vous substituez à M. Fayet, qui a acheté de madame Sardan de Roquevaire par sous-seing privé.

« Ecrivez, dit M. Jacques. Entre madame Sardan et le vicomte Jacques de Roquevaire.

« Que veut dire ceci? s'écria madame de Roquevaire en bondissant sur son siège.

« Votre nom est bien Sardan, madame, dit M. Jacques.

« Sardan de Roquevaire, monsieur !

« Permettez, madame, MM. les notaires ici présents sont vos amis. Je vous ai laissé le droit de les choisir afin de terminer une discussion pénible sans vous froisser. Je connais les égards qu'un gentilhomme doit à une femme et je ne les oublierai pas.

« Le nom de Roquevaire m'appartient, madame, et il n'appartient qu'à moi; je suis en mesure de le prouver.

« Au reste, madame, votre surprise est bien quelque peu affectée : depuis un mois le sous-seing de vente est passé entre vous et M. Fayet, car je tenais à m'assurer la possession de Roquevaire, craignant, je

l'avoue, que plus tard une discussion, inévitable entre nous, ne m'exposât à un refus formel de votre part de me vendre cette terre. Depuis quinze jours, je vous ai fait prévenir qu'il vous serait fait, ainsi qu'à vos fils, des réclamations au sujet du nom que vous avez ajouté au vôtre depuis longues années sans doute; mais cela ne saurait constituer un droit.

« Vos réponses, madame, m'ont fait craindre de ne pas arriver facilement au résultat que je désire obtenir. Je vous avais caché jusqu'à ce jour quel était celui qui revendiquait comme sa propriété un nom auquel il ne veut pas plus renoncer, qu'il ne veut partager l'honneur de le porter. J'ai attendu pour cela le jour de notre réunion ici, celui où je savais...

E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)